

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 23 novembre 2021

### Procès-verbal (PV)

#### Attention :

- Les procès-verbaux du **conseil d'établissement** sont consultables en ligne :  
<http://lftamatave.mg/spip.php?rubrique308>
- Les procès-verbaux du **conseil d'école** sont consultables en ligne :  
<http://www.lftamatave.mg/spip.php?rubrique304>

Nombre total de membres présents = 24 dont 13 votants

- Quorum = 8
- Ouverture de la séance à 17h35

Liste de présence :

#### Membres de droit :

- Monsieur PEREZ PATRICK, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) : Excusé
- Monsieur KOMLAN LAURENT PIERRE, Proviseur : Présent
- Monsieur Patrick BOGEAT, Directeur de la section primaire (1er degré) : Présent
- Madame RATIARISON Hervé, Directeur Administratif et Financier : Présent

- Monsieur RASOANAIVO TOVO, Conseiller Principal d'Education (CPE) : Présent

### Représentants élus des enseignants :

#### Titulaires :

- Madame Njara RALALANIRINA : Présente
- Madame RATSIROFONIRINA Noro : Présente
- Monsieur DELCOURT Régis : Présent
- Monsieur Hermenegilde RAZAFITSIHADINOINA : Absent

#### Suppléants :

- Madame WRIGHT Kathryn : Présente
- Monsieur FABRE-BUISSON Eric : Absent
- Madame ANDRIAMANTSIETIBENJA Felaniaina : Présente
- Madame AMAD RAZANADRAKOTO Estelle : Absente

### Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service (ATOS) :

#### Titulaire :

- Madame Frédérique RANAIVOARISOA : Présente

#### Suppléante :

- Madame RABOANA Mireille : Présente

### Représentants élus des parents d'élèves :

#### Titulaires :

- Madame RAJAOFERA Hiajamalala : Présente
- Madame RAJABALY Tasnime : Présente

- Monsieur L'HÔTE Philippe : Présent

#### Suppléants :

- Madame ZIEGLER Caroline : Présente
- Madame TAHERALY Maria : Présente
- Madame FABRE FONTAINE Corrine : Présente

#### Représentants élus des élèves :

##### Titulaires :

- Monsieur CHAN TAVE Matthieu : Présent
- Monsieur PESIN Jason : Présent

##### Suppléants :

- Monsieur MOHAMED DJAFFAR Neha : Absent
- Monsieur BENESSY Cédric : Présent

#### Invités :

##### Consule honoraire de France à Tamatave ou son représentant :

- Madame Marie-Joëlle MAURICE : Excusée

##### Conseillers consulaires :

- Monsieur FRALIN JEAN HERVE : Excusé
- Monsieur CHAOUI DANIEL : Excusé
- Madame FIDALY HOUSSEN : Excusé
- Madame DUCAUD RACHELLE : Excusé
- Madame FARAJALLAH GENEVIEVE : Présente

### *Inspecteur de l'éducation nationale :*

- Madame VERSELLE PATRICIA : Excusée

### *Président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :*

- Monsieur GEERAERTS GEORGES : Excusé et suppléé par Monsieur BOURDIN Bernard, Monsieur DEFLY Edem et Monsieur VAHINY Sandro

### **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le quorum étant (8 membres présents), Monsieur KOMLAN ouvre la séance à 17h35

Est désignée secrétaire de séance, Mme RATSIROFONIRINA Norohanta. Elle est assistée par Monsieur L'HÔTE Philippe

### **Ordre du jour :**

#### APPROBATION de l'ordre du jour modifié

Monsieur le Président de séance présente l'ordre du jour et demande si quelqu'un veut ajouter un point. Monsieur le Président du conseil propose d'ajouter à l'ordre du jour le choix de la date de célébration des 50 ans du lycée

#### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil d'établissement du 30 septembre 2021 (vote)
2. Installation du nouveau conseil d'établissement
3. Installation des instances
4. Règlement intérieur du conseil d'établissement (vote)
5. Carte scolaire 2022/2023 et développement du lycée français de Tamatave pour 2022 et les années à venir (vote)
6. Projet d'évaluation en cycle terminal (vote)
7. Les projets pédagogiques (avis)
8. Information pour notre communication vers l'extérieur
9. Questions diverses (à déposer au secrétariat 48h au plus tard avant le conseil)

**Vote :**

**Nombre de votants :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

*L'ordre du jour modifié est voté à l'unanimité*

1- **Approbation du PV du conseil d'établissement du 30 septembre 2021 (vote)**

Monsieur le Président de séance demande si tous les membres du conseil ont reçu le PV. Il passe la parole à Mme ZIEGLER qui souhaite apporter une modification. Après discussion, la phrase « Initialement, Mme ZIEGLER devait reprendre cette tâche mais elle a considéré que cela dépassait son domaine de compétence. » a été supprimée afin d'éviter tout quiproquo.

Le PV du conseil d'établissement du 30 septembre 2021 est soumis au vote :

**Vote :**

**Nombre de votants :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

*Le PV du 30 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité avec cette modification.*

## 2- Installation du nouveau conseil d'établissement

Monsieur le Président du conseil installe le nouveau conseil d'établissement. Il distribue aux différents corps les tableaux à compléter pour la répartition dans les instances.

Sont membres :

CONSEIL D'ETABLISSEMENT				
ADMINISTRATION (5 sièges)	REPRESENTANTS DES PARENTS (3 sièges)	REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS (4 sièges)	REPRESENTANTS DES ATOS (1 siège)	REPRESENTANTS DES ELEVES (2 sièges)
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>TITULAIRES</b>
PEREZ Patrick, COCAC ou son représentant	RAJAOFERA Hiajamalala	Njara RALALANIRINA	Frédérique RANAIVOARISOA	PESSIN JASON
KOMLAN Laurent Pierre, Proviseur	RAJABALY Tasnime	RATSIROFONIRINA Noro	<b>SUPPLEANT</b>	CHAN-TAVE MATHIEU
BOGEAT Patrick, Directeur école primaire	L'HÔTE Philippe	DEL COURT Régis	RABOANA Mireille	<b>SUPPLEANTS</b>
RATIARISON Hervé, DAF	<b>SUPPLEANTES</b>	Hermenegilde RAZAFITSIHADINOINA		BENESSY CEDRIC
RASOANAIVO Tovo, CPE	ZIEGLER Caroline	<b>SUPPLEANTS</b>		MOHAMED DJAFFAR Neha
	TAHERALY Maria	WRIGHT Kathryn		
	FABRE FONTAINE Corrine	ANDRIAMANTSIE TIBENJA Felaniaina		
		FABRE-BUISSON Eric		
		AMAD RAZANADRAKOTO Estelle		

### 3- Installation des autres instances

CONSEIL D'ECOLE			
ADMINISTRATION (1 siège)	REPRESENTANTS DES PARENTS (15 sièges)	REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS (15 sièges)	1 ENSEIGNANT spécialisé intervenant dans l'école
MEMBRE DE DROIT	TITULAIRES	TITULAIRES	TITULAIRE
BOGEAT Patrick, Directeur	M. Patrick SOMOROVSKI	Mme ANDRIAMAMONJY Lea	
	Mme Arva FAZILEABAS	Mme Bogeat Hélène	
	Mme Valérie WU CHAO YING	Mme CHAN MIN Mickaëlla	
	Mme Maria TAHERALY	Mme DELCOURT Agnes	
	Mme Virginia RODRIGUEZ PONGA	M DELCOURT Régis	
	M. Sande Stéphane GBA	M FAVRE-BUISSON Eric	
	Mme Christelle KESSARIA	Mme HERZOG Nadia	
	Mme Corrine FABRE FONTAINE	Mme RAKOTOMAMONJY Lys	
	Mme Elvine FORLINI	Mme NJARASOA Sophie	
	Mme Hanitra RANAIVOSON	Mme PIANGO Rita	
	M. Philippe L'HOTE	M RAHARIMANANA Matthieu	
	Mme Chaznam VASRAM	M RAZAFITSIHADINOINA Hermenegilde	
	M. Rody RANDRIAMBELO	Mme RAKOTOMAMONJY Hanta	
	Mme Zaza Lydie MANIRISOA	Mme RAKOTONDRATIMO Onie	
		Mme TAOCHI Karine	

CONSEIL DU 2 <sup>ND</sup> DEGRE			
ADMINISTRATION (5 sièges)	REPRESENTANTS DES PARENTS (2 sièges)	REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS (3 sièges)	REPRESENTANTS DES ATOS (1 siège)
MEMBRES DE DROIT			
KOMLAN Laurent Pierre, proviseur	ZIEGLER Caroline		Frédérique RANAIVOARISOA
BOGEAT Patrick, Directeur école primaire	TAHERALY Maria		
RATIARISON Hervé, DAF			
RASOANAIVO Tovo, CPE			

CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE (CVL)			
ADMINISTRATION	REPRESENTANTS D'ELEVES (10 sièges)	REPRESENTANTS DES PERSONNELS (5 sièges)	REPRESENTANTS DES PARENTS (5 sièges dont 2 élus)
	élus pour 2 ans	A titre consultatif	A titre consultatif
KOMLAN Laurent Pierre, Chef d'établissement	<b>TITULAIRES</b>	RATSIROFONINA Nouhanta	L'HÔTE Philippe
	BENESSY Cédric	RAFALIARIVO Tantely	ZIEGLER Caroline
	RAJAOFERA Mirasoa	VELONASY Olivier	
	RAKOTOARISOA Harimisa	INANDRIAH	
	RAZAFIARIJJAONA Ando	DJISTERA Angelo	
	élus pour 1 an		
	RAMBININTSOAMALAZA Priscilla		
	<b>SUPPLEANTS</b>		
	PESIN Jason		

	ZIEGLER Valentin SOA Suinaya REMY Mariot RAMANANTSEHENO Dylan		
--	--	--	--

<b>CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE (CVC) - 2 ans</b>			
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>REPRESENTANTS D'ELEVES</b>	<b>RESESENTANTS DE PERSONNELS</b> <i>dont 1 personnel enseignant (2 sièges)</i>	<b>REPRESENTANTS DE PARENTS</b> <i>au moins 1 siège</i>
KOMLAN Laurent Pierre, Chef d'établissement	<b>TITULAIRES</b> <b>élus pour 2 ans</b> MERVEN Romain RANAIVOSON Naïla	<b>TITULAIRES</b> RAHARIMANANJARA Onja Rody RANDRIAMBELO	<b>TITULAIRES</b> TAHERALY Maria
	<b>élu pour 1 an</b> GRAND Basile RAJOHANESA Manon FOTSY Yoan		
	<b>SUPPLEANTS</b> LEMAIKA Annaëlle MAMODALY Djamilia TSIAHAMERINIRINA Anaïs RATSIMBAZAFY Anjara SOA Anycia	<b>SUPPLEANTS</b> LOUKI Antonella	<b>SUPPLEANTS</b> RAJABALY Tasnime

## CONSEIL DE DISCIPLINE

CONSEIL DE DISCIPLINE			
MEMBRES DE DROIT	5 REPRESENTANTS PERSONNELS <i>dont</i> 4 personnels enseignants et d'éducation et 1 au titre des ATOS  TITULAIRES	REPRESENTANTS PARENTS (3 sièges)  TITULAIRES	REPRESENTANTS DES ELEVES (2 sièges)  TITULAIRES
Laurent Pierre KOMLAN ou l'adjoint directeur	WRIGHT Katryn	L'HÔTE Philippe	PESSIN JASON
Tovo RASOANAIVO	DJISTERA Angelo	ZIEGLER Caroline	CHAN-TAVE MATHIEU
RATIARISON Hervé, DAF		RAJAOFERA Hiajamalala	
	Frédérique RANAIVOARISOA		
	<b>SUPPLEANTS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
		FABRE FONTAINE Corrine	BENESSY CEDRIC
		TAHERALY Maria	MOHAMED DJAFFAR Neha
	RABOANA Mireille	RAJABALY Tasnime	

COMMISSION HYGIENNE ET SECURITE DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE			
ADMINISTRATION (4 sièges)	REPRESENTANTS DES PERSONNELS	REPRESENTANTS DES PARENTS	REPRESENTANTS DES ELEVES
MEMBRES DE DROIT	4 à 6 sièges équitables entre 1er degré et 2nd degré	1 ou 2 sièges	1 ou 2 sièges
KOMLAN Laurent Pierre, proviseur	RALALANIRINA Njara	RAJABALY Tasnime	PESSIN JASON
BOGEAT Patrick, Directeur école primaire	ANDRIAMANTSIMBENJA Féhana	ZIEGLER Caroline	CHAN-TAVE MATHIEU
RATIARISON Hervé, DAF			
RASOANAIVO Tovo, CPE			
	SUPPLEANTS	SUPPLEANTS	SUPPLEANTS
	RANDRIANARISOA Dinah	TAHERALY Maria	BENESSY CEDRIC
		L'HÔTE Philippe	MOHAMED DJAFFAR Neha

CELLULE DE FORMATION CONTINUE	
Chef d'établissement	Laurent Pierre KOMLAN
Directeur du primaire	Patrick BOGEAT
Directrice administrative et financière	RATIARISON Hervé
Deux représentants des personnels du 1er degré	Régis DELCOURT Karine TAOCHY
Deux représentants des personnels du 2nd degré	Anne MERIGUET Katryn WRIGHT
Deux représentants des personnels autres catégories	Frédérique RANAIVOARISOA Yannick FUNG YAT VICTOR

#### 4- Règlement intérieur du conseil d'établissement (vote)

Le Président du conseil informe les membres présents de la nécessité d'un règlement intérieur dont il donne lecture. Ce règlement est soumis au vote.

**Vote :**

**Nombre de votants : 13**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 5- Carte scolaire 2022/2023 et développement du lycée français de Tamatave pour 2022 et les années à venir (vote)

Monsieur le Proviseur du conseil présente la carte des emplois 2022/2023 :

- 4 postes vacants :
  - Le poste de professeur de philosophie ; Monsieur le Proviseur précise qu'il a demandé à ce que ce poste soit profilé « certifié classe normale » avec le départ à la retraite du professeur agrégé hors classe, «un avantage pour l'APE, car le coût sera moindre » a-t-il affirmé.
  - Le poste de professeur de sciences économiques et sociale avec la demande de réintégration du professeur dans son académie d'origine. Ce poste sera profilé « certifié classe normale ».
  - Le poste de professeur des écoles avec la demande de réintégration de la professeure des écoles dans son académie d'origine. Ce poste sera profilé « certifié classe normale ».
  - Le poste de professeur des écoles avec la demande de réintégration du professeur des écoles dans son académie d'origine, obligé de rompre son contrat pour suivre sa conjointe. Ce poste sera profilé « certifié classe normale ».
- 2 postes susceptibles d'être vacants :
  - Le poste de professeur de physique / chimie avec l'intention de la professeure de demander un autre poste dans le réseau. Ce poste sera profilé « certifié classe normale ».

- Le poste de professeur de sciences de la vie et de la terre avec l'intention du professeur de demander un autre poste dans le réseau. Ce poste sera profilé « certifié classe normale ».

Monsieur L'HÔTE souhaite savoir si les besoins du lycée permettront de couvrir les 18h dues par un professeur certifié de philosophie. Monsieur le Président du conseil dit qu'il a déjà réfléchi à la question ; il précise que grâce aux horaires officiels de la spécialité humanité, littérature et philosophie, les besoins seront couverts.

Monsieur le Proviseur soumet au vote la carte scolaire.

**Vote :**

**Nombre de votants : 13**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La carte scolaire 2022/2023 est adoptée à l'unanimité.

## **6- Projet d'évaluation du cycle terminal (vote)**

Monsieur le Président du conseil présente les objectifs du projet d'évaluation du cycle terminal. Il précise que c'est une demande institutionnelle qui permet à chaque établissement de définir et rendre publique sa politique d'évaluation des élèves du cycle central. Il justifie cette demande par la nouvelle réforme du bac dont 40% des notes constituent le contrôle continu. Deux demi-journées sont accordées aux établissements pour une concertation avec les équipes. Avant de donner lecture du projet d'évaluation proposé par les équipes, Monsieur le Président du conseil demande si quelqu'un veut intervenir. Sans réponse, Monsieur le Proviseur invite Monsieur L'HÔTE à s'exprimer sur le sujet ; ce dernier prend la parole : « je vais intervenir en tant que professeur donc, pas comme parent élu. La position de la plupart des syndicats enseignants est de rejeter ces plans locaux d'évaluation qui s'inscrivent dans le cadre des réformes du baccalauréat et qui remettent en cause le caractère national de l'examen du baccalauréat. Ces plans locaux d'évaluation qui reposent sur un autocontrôle des enseignants renforcent la dérive vers des diplômes d'établissement. La plupart des syndicats demande donc un retour à des épreuves terminales ».

Au tour de Mme WHRIGT de s'exprimer : « en langues, lorsque nous faisons un control continu, nous proposons un sujet commun type bac à tous nos élèves de terminales ».

Monsieur le Président du conseil affirme que « l'avantage de ce projet est de permettre aux élèves et à leurs familles de connaître la politique d'évaluation de ce cycle terminal, afin d'éviter tout malentendu. C'est une sécurité pour tous. De plus, les élèves absents peuvent d'être réévalués ». Il donne ensuite lecture du projet qu'il soumet au vote.

**Vote :**

**Nombre de votants : 13**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

**Le projet d'évaluation du cycle terminal est adopté.**

## **7- Les projets pédagogiques (avis)**

Monsieur le Proviseur énumère les projets déposés et validés. Il précise que pour les projets nécessitant un budget il demande toujours l'accord du Directeur Administratif et Financier (DAF). Il énumère ensuite les projets validés (liste non exhaustive) :

- Théâtre : un projet qui demande un gros budget (70 h pour la rémunération d'un résident) qui ne peut être validé en l'état vu les finances de l'établissement. Le professeur porteur du projet le maintient sans rémunération.
- Sciences : le projet est réalisé en classe. Le professeur demande un financement pour l'achat des petits matériels nécessaires pour ce projet.
- CDI : plusieurs projets dont la plupart nécessite un petit budget pour payer du papier, la photocopie, ...
  - Arbre de lecture
  - La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert
  - Concours de BD scolaire
  - Exposition en extérieur d'art contemporain

- Semaine de la presse
- CDI - Ludothèque
- Musique : 1 projet portant sur la création d'un orchestre au lycée français de Tamatave (o budget)
- Langues : 1 projet sur la préparation des épreuves orales « our school's earthshot prize » (o budget)
- Lettres modernes : « les dicos d'or campus », la préparation des élèves aux épreuves anticipées de français (o budget).
- Vie scolaire : danses culturelles 50<sup>ème</sup> «
- VIH SIDA : journée de sensibilisation par des conférences
- La vie scolaire :
  - un projet sur le folklore betsimisaraka. Le public visé est les élèves de l'école primaire qui mange à la cantine. Ce projet leur est proposé durant la pause- déjeuner.
  - Reportage du lycée dans son ensemble
- 1<sup>er</sup> degré :
  - visite au parc d'ivoloina
  - la grande lessive 2021 : tour sur les oiseaux
  - danse créative à l'école
  - danse écossaise et irlandaise
  - construction d'outils de mesures météorologiques
  - une visite à la ferme
  - compétition inter établissements de natation
  - démarche sur le développement durable en 3 D : le projet est présenté par Mr Delcourt qui est un des deux enseignants ayant suivi un stage sur ce sujet. Il s'agit de concrétiser la démarche dans l'établissement et labelliser l'établissement écoresponsable. Il précise les différentes étapes de labellisation et présente les premières actions. Durant la semaine des lycées français du monde, chaque classe va élire des éco-délégués qui vont travailler avec les professeurs. Les deux grands axes du projet

sont le triage des déchets et la déforestation. Les professeurs responsables ont déjà commencé une prise de contact avec des ONG qui œuvrent dans ces domaines.-Il est rappelé par le Chef d'établissement qu'un projet similaire avait été lancé par Messieurs Jourcin, Fettah et Fiot qui ne sont plus dans l'établissement.

Mme Fabre-Fontaine regrette l'arrachage des arbres fruitiers dans l'enceinte du lycée et demande si l'on ne pourrait pas en replanter à des fins pédagogiques. Il est évoqué également la possibilité d'un potager, même si se pose la question de son entretien durant les vacances scolaires.

Mme Farrajallah rappelle l'existence d'un dispositif de Soutien au Tissue Associatif des Français de l'Etranger (STAFE). Le lycée peut faire une demande de subvention.

Pour cette année il est trop tard, dit-elle, la date limite de dépôt des dossiers étant le 15 octobre 2021. Mais cela peut être envisagé pour l'an prochain.

## 8- Information pour notre communication vers l'extérieur

Monsieur le Président de séance informe que les procès-verbaux de tous les conseils d'établissement sont rendus publics et que les propos tenus devant être consignés, il est demandé de veiller à leur teneur et éviter les propos diffamatoires.

Mme ZIEGLER demande une actualisation du site car les informations ne sont pas du tout mises à jour.

Les représentants des parents d'élèves font remarquer que le Lycée a deux logos, ce qui peut prêter à confusion et faire douter de l'origine des informations. Monsieur L'HÔTE fait remarquer que le 2eme logo n'a pas été validé par le conseil d'établissement.

Monsieur le Président de séance répond que ce 2eme logo a été proposé gracieusement par un ancien élève du lycée. Il propose un concours de logo pour les 50 ans du lycée, logo qui sera soumis à validation lors d'un conseil d'établissement. Il est également évoqué l'idée de donner un nom au Lycée.

## 9- Choix de la date pour les 50 ans du lycée

Afin de respecter la période du carême et la période de ramadan, Monsieur le Proviseur propose le 19 et 20 mai 2022 pour la célébration des 50 ans du lycée. Ce choix est justifié par sa crainte d'avoir peu de parents et d'élèves au lycée le 14 et 15 mars, conscient que l'établissement est laïque. Les dates du 19 et 20 mai 2022 sont soumises au vote.

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Les dates du 19 et 20 mai 2022 sont adoptées à l'unanimité. Monsieur le Proviseur précise qu'il va soumettre ces dates à Monsieur l'Ambassadeur.

## 9- Questions diverses (à déposer au secrétariat 48h au plus tard avant le conseil)

### *Questions des élèves et des parents :*

#### Questions des élèves, membres de la MDL :

- Serait-ce possible de mettre en place le réaménagement d'une paillote, telle que celle que nous avons eu les années précédentes afin d'abriter la buvette des élèves ? Si oui, au bout de combien de temps serait-elle opérationnelle ?

Monsieur le Proviseur n'y voit pas d'inconvénients mais rappelle que cela relève de la responsabilité du Comité de Gestion. Il informe que le choix de la construction d'un préau était une alternative à la reconstruction des paillottes et des coursives, jugée coûteuse. Initialement, un espace « cuisine » était prévu sous le préau avec une pièce et un comptoir prévu pour la MDL (buvette en dehors du temps d'utilisation pour la cantine). Malheureusement, cela n'a pas été réalisé à cause des crises sanitaires 2019 et 2020. Il évoque la possibilité d'une réalisation par des parents d'élèves, tout en soulignant la nécessité d'avoir un niveau de sécurité suffisant, certifié par des experts.

Monsieur L'HÔTE et Mme FABRE FONTAINE, représentants des parents d'élèves, font remarquer qu'il est possible de construire des paillotes et coursives à Tamatave pour un coût moindre que ceux qui avaient été présentés à l'époque.

Mme Farrajallah, Conseillère consulaire, fait remarquer que l'on n'est pas obligé de respecter toutes les normes européennes. On peut faire des constructions « locales » avec un niveau de sécurité suffisant. Même si elles n'ont pas une durée de vie très longue, cela est compensé par leur faible coût.

Monsieur PESIN, représentant des élèves, tient à souligner que les élèves ne demandent pas une paillote spéciale mais juste un espace pour mettre en place une buvette.

Monsieur le Proviseur transmettra la demande aux membres du Comité de Gestion. Il fait remarquer qu'il y a quatre membres du Comité de Gestion présents dans la salle qui peuvent servir de relais aux autres membres pour une prise de décision rapide.

#### **Questions des parents :**

- **Solution pour protéger les enfants du primaire du soleil après l'élagage du lieu**

Monsieur le Proviseur fait remarquer que les arbres repoussent rapidement ; il demande aux parents s'ils ont des propositions à faire.

Les parents disent que les tailles ont lieu avant la période cyclonique afin que la végétation ne repousse vers avril profitant des basses températures.

Madame RAJAOFERA, parent d'élèves, propose de commencer par la pose et l'entretien de rideaux dans les salles de cours. Les rideaux limitant la circulation d'air, il est évoqué la construction d'auvents.

Monsieur le Proviseur précise qu'il s'agit de travaux que Monsieur Ratiarison, DAF, doit soumettre aux membres du Comité de gestion.

Madame FARAJALLAH, Conseillère consulaire suggère la construction d'une ou 2 paillotes. « Ainsi, quand il fera très chaud, le professeur et les élèves pourront travailler à l'extérieur » a-t-elle déclaré ensuite.

- **Communication et information sur le site du Lycée**

Monsieur le Proviseur rappelle que toutes les réunions du conseil d'établissement font l'objet d'un procès-verbal qui est rendu public sur le site. Ayant déjà fait l'objet de diffamation lors d'une réunion du comité de gestion, il recommande aux membres présents d'être courtois dans leurs interventions en évitant de colporter des rumeurs. Par ailleurs, des parents font remarquer que les informations figurant sur le site du lycée ne sont pas toutes à jour. Monsieur le Proviseur va faire le nécessaire rapidement. Il précise que le site doit être complètement refait pour être plus attractif et convivial. Une étude est en cours avec un abonnement pour l'hébergement du site.

- **Possibilité d'ouvrir le portail du primaire à 7h30 et permettre aux élèves d'accéder au préau**

S'agissant de la demande des parents pour l'ouverture du portail du primaire à 07h30 afin d'accueillir les enfants dont les aînés sont déposés avant 7h00 pour un début de cours à 7h00, Monsieur le Proviseur dit qu'il est compliqué de changer les horaires subitement comme cela en cours d'année. Il signale qu'il ne peut pas laisser entrer des enfants seuls et les laisser sans surveillance car se pose la question de la responsabilité. Il faut du personnel disponible pour assurer la surveillance des élèves qui se retrouveraient dans l'enceinte de l'établissement. Il propose que soit étudiée la mise en place d'une garderie payante et qui va nécessiter le recrutement d'un personnel ou une modification des emplois du temps des personnels.

Madame RAJAOFERA n'est pas opposée à cette idée. Elle demande s'il est possible de lancer une enquête pour évaluer les besoins et en estimer le coût. Monsieur le Proviseur demande à Monsieur le Directeur de l'école primaire de faire un sondage. Monsieur le Proviseur précise qu'il a pu mettre en place deux ateliers durant la pause méridienne pour les élèves du primaire à zéro coût grâce à la présence sur le terrain de surveillants.

- Remise des DNB 2021

Monsieur le Proviseur annonce que le lycée vient de recevoir les diplômes du DNB 2021 ; ils seront distribués selon une cérémonie républicaine avant les vacances de Noël.

- Quid des échanges ADN ?

Monsieur le Proviseur informe que le lycée a choisi la formule « duo » cette année pour les échanges. Des élèves de 2<sup>nde</sup> sont inscrits pour accueillir leurs paires en classe. De même, ils seront accueillis à leur tour dans le pays de résidence de leurs duos. C'est un échange initié par l'Agence AEFÉ.

### Intervention du Directeur du primaire

Monsieur le Directeur du Primaire fait un bref compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu la veille.

- Concernant les photos de classe. Elles seront prises à partir de la semaine suivante et proposées avant les vacances par la Maison des Lycéens et Collégiens du Lycée.
- Concernant la fête de Noël. La situation sanitaire nous impose de maintenir des règles sanitaires strictes. Il est difficilement envisageable d'ouvrir l'établissement aux familles. Mais les classes se présenteront mutuellement leurs activités. Monsieur le Directeur lance un appel à volontaires pour jouer le rôle du Père Noël

- Concernant un passage systématique des enfants par l'infirmierie.

Monsieur le Directeur rappelle que nous ne disposons pas de compétences médicales au sens strict dans l'établissement. L'infirmière n'est pas un médecin et ne peut pas poser de diagnostics ni prescrire un médicament. Même si son emploi du temps couvre une bonne partie des heures d'ouverture de l'établissement, elle n'est pas toujours là non plus. Elle peut même être malade parfois.

Néanmoins c'est le plus souvent possible que l'on passe par l'infirmierie qui permet d'installer les enfants dans de bonnes conditions en attendant les parents. Il est rappelé qu'une enseignante du primaire est formatrice aux premiers secours et qu'elle peut intervenir en cas de besoin.

Un parent d'élève évoque le cas particulier d'un enfant qui serait blessé avec les grilles de protection. Elle demande s'il a été apporté une correction à l'état des grilles de protection. Il lui est répondu que le problème a été résolu.

Mme Farrajallah évoque la question de l'information des parents en matière d'assurances et demande si cette communication a bien été faite.

- Concernant les incivilités, le non-respect du Code de la route et des sens de circulation pour le dépôt et la récupération des élèves.

Monsieur le Proviseur déclare qu'il est dépassé par les incivilités de certains parents ou chauffeurs qui ne respectent rien, ni le sens de circulation, ni les policiers. Il rappelle que le lycée a recours au service deux policiers municipaux, que ces problèmes ne relèvent pas de ses prérogatives car il s'agit de la rue. Monsieur le Proviseur indique également que la gestion de zones sablonneuses dans les rues n'est pas de ses compétences, mais de celles de la Mairie. Il dit que malgré sa présence, les incivilités continuent, avec un manque de respect des consignes, des policiers et parfois de sa propre personne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur, Président de séance clôture le conseil d'établissement à 19h10

Le Président du conseil d'établissement

La secrétaire de séance

Monsieur Laurent Pierre KOMLAN

Mme RATSIROFONIRINA Norohanta, assistée par Monsieur L'HÔTE Philippe

